de sable. — **Geresmes**, d'or, à la *croix* ancrée de sable. — **Hainville**, d'or, à la *croix* ancrée de gueules. — **Fleury Des Pies** : d'azur, à la *croix* ancrée d'argent. — **Pitois**, en Bourgogne et Nivernais : d'azur, à la *croix* ancrée d'or. — **Saint-Phal**, en Bourgogne et Nivernais : d'or, à la *croix* ancrée de sinople. — **Chaumejan**, en Touraine : d'or, à la *croix* ancrée de gueules. — **Tramecourt**, en Artois : d'argent, à la *croix* ancrée de sable. — **Acheu**, en Normandie : parti d'argent, à la *croix* ancrée de sable, et d'or, à l'aigle éployée de sable. — **Brévedent**, en Normandie : d'azur, à la *croix* ancrée d'or. — **Ernault**, en Normandie : d'argent, à la *croix* ancrée de sable. — **Juvigny**, en Normandie : d'argent, à la *croix* ancrée de gueules. — **Vroylant** : d'argent, à la *croix* ancrée de sable. — **Linières**, en Picardie : d'argent, à la *croix* ancrée de gueules. — **Salvert**, en Auvergne : d'azur, à la *croix* ancrée d'argent. — **Vincères**, en Auvergne : d'or, à la *croix* ancrée d'azur. — **Richard de Prades**, en Auvergne : de sable, à la *croix* ancrée d'argent. — **Montalembert**, en Poitou et en Angoumois : d'argent, à la *croix* ancrée de sable. — **Gouberville**, en Normandie : de gueules, à la *croix* ancrée d'argent. — **Mesnil-Bérard**, en Normandie : d'azur, à la *croix* ancrée d'argent. — **Cayen**, en Beauvaisis : parti d'or et d'azur, à la *croix* ancrée de gueules sur le tout de l'un en l'autre. — **Picquod**, en Normandie : de gueules à la *croix* ancrée d'argent. — **Baudet**, *alias* **Boudet**, en Dauphiné : d'azur, à la *croix* ancrée d'argent. — **Panneverre**, en Limousin et Berry : d'or, à la *croix* ancrée d'azur. — **Gentils** : de gueules, à la *croix* ancrée d'or. — **Allegrin**, en Beauvaisis : de gueules, parti d'argent, à la *croix* ancrée d'or de l'un en l'autre. — **Rouère**, en Champagne : d'argent, à la *croix* ancrée de sable. — **Cheux**, en Normandie : d'argent, à la *croix* ancrée de sable, chargée au cœur d'un losange du champ. — **Montfort**, en Bretagne : d'argent, à une *croix* ancrée de gueules, guivrée d'or. — **Artaud**, en Auvergne : de sable, à la *croix* ancrée d'argent, chargée en cœur d'un losange de sable. — **Barut**, en Normandie : d'argent, à la *croix* ancrée et anillée de sable. — **Bardouil**, en Normandie : d'azur, à la *croix* ancrée d'argent, anglée de quatre rayons du même. — **Rennel**, en Lorraine : écartelé, aux 1er et 4 d'azur, à la *croix* ancrée d'or, chargée en abîme d'une boule de gueules ; aux 2 et 3 d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, chargé sur l'épaule d'un écusson d'argent. — **Courvol**, en Nivernais : de gueules, à la *croix* ancrée d'or, cantonnée en chef de deux étoiles d'argent. — **Halley**, en Normandie : d'azur, à la *croix* ancrée d'argent, cantonnée de quatre coquilles du même. — **Guestrues**, en Normandie : d'azur, à la *croix* ancrée et alaisée d'or, accompagnée en chef de deux molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'un croissant du même. — **Mauvisse** : d'argent, à la *croix* ancrée de sable, accompagnée de deux croissants en chef de gueules. — **Feligny**, en Champagne : d'or, à la *croix* ancrée de sable, chargée de cinq écussons d'argent. — **Pilloys**, en Champagne : de gueules, à la *croix* ancrée d'argent, cantonnée de quatre molettes du même. — **Gaultier**, en Normandie : de gueules, à la *croix* ancrée d'argent, sénestrée d'un croissant du même, et nouée au cœur d'un sautoir de pourpre. — **Guerpel**, en Normandie : d'or, à la *croix* ancrée de sable, cantonnée de quatre mouchetures du même. — **Lièvre**, en Normandie : de gueules, à la *croix* ancrée et alaisée d'argent, accompagnée de trois croissants d'argent. — **Potart** : d'argent, à la *croix* ancrée de sable, cantonnée de huit coquilles du même. — **Kéralbaud**, en Bretagne : d'azur, à trois *croix* ancrées d'or. — **Béost**, en Bresse et Bugey : d'or, à trois *croix* ancrées de gueules. — **Des Moulins**, en Poitou : d'argent, à trois *croix* ancrées de sable. — **Bas**, en Normandie : de gueules, à la *croix* ancrée de sable, cantonnée de quatre croissants du même.

La ville de **La Châtre**, en Berry : de gueules, à la *croix* ancrée de vair ; au chef cousu de France.

4° *Croix anillée* ou *nilée*. **De La Faye**, en Poitou : de sable, à une *croix* anillée d'argent. — **Du Dresnay**, en Bretagne : d'argent, à une *croix* anillée de sable en abîme, accompagnée de trois coquilles de gueules, posées deux et une. — **Farlay** : de sable, à la *croix* anillée d'argent.

La ville de **Moulins** : d'argent, à la *croix* anillée de sable, au chef de France.

5° *Croix bordée*. **La Vilette**, en Bretagne : d'azur, à la *croix* d'argent bordée d'or. — **Le Clerc de Juigné**, en Anjou : d'argent, à la *croix* de gueules, bordée, engrêlée de sable, cantonnée de quatre aiglettes du même, becquées et armées de gueules. — **Fredeville** : d'argent, à la *croix* de gueules, bordée, dentelée de sable. — **Hodespan** : d'or, à la *croix* d'azur, bordée, engrêlée de sable.

6° *Croix bourdonnée*. **Rochas**, en Provence : d'or, à la *croix* bourdonnée, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or. — La ville de **Bazas**, en Guyenne : d'azur, à la *croix* d'argent, le pied bourdonné ou pommetté et fiché du même, et cantonnée de quatre étoiles d'or.

7° *Croix brisée*. **Saint-Georges**, en Poitou : d'argent, à une *croix* de gueules, brisée en chef d'un lambel à trois pendants du même, et une bordure d'azur.

8° *Croix cannelée*. **Borel**, en Dauphiné : d'argent, à la *croix* d'azur, cannelée de sable et contournée de quatre têtes de bœuf, de gueules, muselées d'un anneau de sable.

9° *Croix cantonnée*. **Saint-Yon**, en Picardie : d'azur, à la *croix* d'or, losangée de gueules, cantonnée de quatre clochettes d'or, bataillées d'azur. — **Cléron**, en Franche-Comté : de gueules, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre croisettes fleuronnées du même. — **Hurault de Chiverny**, en Orléanais : d'or, à la *croix* d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil du même. — **Montagu**, dans l'Ile-de-France : d'argent, à la *croix* d'azur, cantonnée de quatre aigles de gueules. — **Montmorency**, ancien : d'or, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur ; moderne : d'or, à la *croix* de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur. — **Mouton de Blanville** : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de vingt *croix*, au pied fiché d'or. — **Conty**, en Poitou : d'azur, à une *croix* d'argent, cantonnée de quatre roses d'or. — **Du Verger de La Rochejoquelin**, en Poitou : de sinople, à une *croix* d'or, cantonnée de quatre coquilles d'argent. — **Villers**, en Bourgogne : d'or, à la *croix* de sable, cantonnée de quatre quintefeuilles de gueules. — **Hudelor** : de sable, à une *croix* d'argent, cantonnée de seize fleurs de lis d'or. — **L'Escalopier**, en Champagne : de gueules, à la *croix* d'or, cantonnée de quatre croissants du même. — **Blomme** : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de douze merlettes du même. — **Cléron**, en Lorraine : de gueules, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre *croix* de même, tréflées et couronnées d'or ; sur le tout de gueules, chargé de trois besants d'argent à dextre, posés deux et un, et à sénestre de cinq saffres ou aiglettes de mer, posées en sautoir. — **Larche**, en Languedoc : d'or, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre aigles de sable. — **Lamare**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée à dextre du chef d'une licorne d'argent, à sénestre du chef d'une aiglette d'or, et en pointe de deux lions affrontés. — **Lanoue**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre gerbes d'or liées du même. — **Osber**, dans l'Ile-de-France : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre lions de sable, armés et lampassés de gueules. — **Thumery**, dans l'Ile-de-France : d'or, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre boutons de rose au naturel. — **Champtarsie**, en Provence : d'azur, à une *croix* d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. — **Bemont**, en Lorraine : de gueules, à une *croix* d'argent, cantonnée de quatre billettes du même. — **Going**, en Lorraine : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. — **La Marche**, en Lorraine : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre rocs d'or. — **Maroix**, en Aunis et Saintonge : de gueules, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre lionceaux d'or. — **Lardière**, en Orléanais : d'or, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur. — **Boteno**, en Bretagne : de gueules, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre étoiles du même. — **Auger**, en Auvergne : d'argent, à la *croix* de sinople, cantonnée, aux 1er et 4 de deux têtes de léopard de gueules ; aux 2 et 3 de deux fleurs de lis du même. — **Michel**, en Normandie : d'azur, à la *croix* cantonnée de quatre coquilles du même. — **Argennes**, en Normandie : de sable, à la *croix* d'or, cantonnée de quatre aiglettes éployées du même. — **Baudouin**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de sable, cantonnée, aux 1er et 4 d'une *croix* de Malte d'azur, aux 2 et 3 d'une tente girouettée de gueules. — **Couillard**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée, aux 1er et 4 d'une fleur de lis d'or, aux 2 et 3 d'une coquille du même. — **Croix**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre roses d'or. — **Fay**, en Normandie : de gueules, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre molettes d'éperon du même. — **Pantin de Landemont**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* de sable, cantonnée de quatre molettes de gueules. — **Baillon**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de quatre croisettes du même. — **Garro**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre loups ravissants, affrontés de sable. — **Glacy**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre mouchetures de sable. — **Guerrier**, en Normandie : de sable, à la *croix* d'or, cantonnée, au 1er d'un écusson d'argent, chargé de trois coqs du champ, et aux trois autres cantons de trois molettes d'éperon du second émail. — **Heuzard**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre aigles de sable, posées en bande et en barre. — **Louis**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre aigles au vol abaissé du même. — **La Neutumière**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre lionceaux de sable. — **Maire**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de sable, cantonnée de quatre lionceaux de gueules. — **Mauger**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée, aux 1er et 4 de deux chevrons de sable ; aux 2 et 3 d'un lionceau du même. — **Osbert**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre lionceaux de sable. — **Tardif**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée en chef de deux roses d'argent, et en pointe de deux coquilles du même. — **Vassemare**, en Normandie : de gueules, à la *croix* d'or, cantonnée de quatre coquilles du même. — **Auger**, en Berry : d'argent, à la *croix* pleine de sinople, cantonnée de deux visages de léopard de gueules aux 1er et 4, et de deux corneilles de sable aux 2 et 3. — **Le Veneur**, dans l'Ile-de-France : d'argent, à une *croix* de gueules, cantonnée de quatre lions rampants. — **Hermant**, en Champagne : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée aux 1er et 2 de quatre étoiles du même ; au 3 de deux étoiles du 2 soutenues d'une fasce d'or ; au 4 d'un pal d'or, adextré de deux étoiles d'argent. — **Guy**, en Champagne : de gueules, à la *croix* d'argent, cantonnée aux 1er et 2me cantons de deux molettes d'éperon d'or. — **Champagny**, en Champagne : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée d'un croissant du même. — **Seillat**, en Limousin : écartelé, d'azur et de gueules, à la *croix* d'or sur le tout, cantonnée aux 1er et 4 d'un lion d'or, armé de sable, et aux 2 et 3 d'un rocher d'argent. — **Marcel**, en Limousin : de gueules, à la *croix* de vair, cantonnée de quatre étoiles d'or. — **Maumont**, en Limousin : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de quatre besants du même. — **Groigneaux**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée en chaque canton de trois mouchetures de sable. — **Auvé**, dans l'Ile-de-France : d'argent, à la *croix* de gueules, cantonnée de douze merlettes du même. — **Hendelor**, en Bretagne : de sable, à la *croix* d'argent, cantonnée de douze fleurs de lis du même. — **Du Puy**, en Bretagne : d'or, à la *croix* de gueules, cantonnée de quatre croissants montants du même. — **Anast**, en Bretagne : d'or, à une *croix* de sable, cantonnée de quatre étoiles du même. — **Langevin**, en Normandie : de gueules, à la *croix* d'or, cantonnée de huit molettes d'éperon d'argent. — **Fassion**, en Dauphiné : de gueules, à la *croix* d'or, cantonnée de deux étoiles du même en chef et de deux roses d'argent en pointe. — **Saint-Sauflieu**, en Champagne : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de quatorze croisettes du même, posées quatre, quatre, trois et trois. — **Noble**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de quatorze étoiles du même, quatre dans chaque canton du chef et trois dans ceux de la pointe. — **Tixier**, en Bourgogne : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée aux 1er et 4 d'une étoile d'argent ; aux 2 et 3 d'un trèfle du même. — **Herbeviller**, en Lorraine : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de seize fleurs de lis d'or. — **Boulan**, en Lorraine : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de vingt croisettes, au pied fiché du même. — **Autel**, en Lorraine : de gueules, à une *croix* d'or, cantonnée de vingt billettes du même. — **Choiseul**, en Champagne : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de vingt billettes du même, de cinq en cinq en chaque canton. Certaines branches portent dix-huit billettes, cinq en chaque canton du chef, et quatre en chaque canton de la pointe.

Beaucoup de villes portent une *croix* cantonnée sur leurs écus : **Le Mans** : de gueules, à la *croix* d'or, cantonnée de quatre chandeliers de sable, chargée d'une clef du même, cantonnée et posée en pal. — **Châlons-sur-Marne** : d'azur, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. — **Clermont-Ferrand** : d'azur, à la *croix* de gueules orlée d'or, cantonnée de quatre fleurs de lis du même. — **Montreuil-Bellay**, en Anjou : d'azur, à la *croix* d'or, cantonnée de quatre besants du même. — **Quingey**, en Franche-Comté : de gueules, à la *croix* d'argent, cantonnée de quatre cœurs du même. — **Lodève**, en Languedoc : d'azur, à une *croix* cantonnée au 1er d'une étoile, au 2 d'un croissant, au 3 d'un L, au 4 d'un D, le tout d'or.

10° *Croix chargée*. **Simon**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'argent, chargée de cinq croissants de gueules, et cantonnée de quatre cygnes du second émail. — **Laval**, en Normandie : d'or, à la *croix* de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alérions d'azur. — **Leschamps**, en Normandie : d'argent, à la *croix* d'azur, chargée d'une coquille d'or, et cantonnée de douze merlettes de gueules. — **Chantepie**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'argent, chargée en cœur d'une pie de sable, et cantonnée de quatre besants d'or. — **Carpentier**, en Normandie : d'argent, à la *croix* d'azur, chargée d'une molette d'éperon d'or, et cantonnée de quatre ombres de têtes de bouc de sable. — **Cardunoi**, en Beauvaisis : d'or, à la *croix* de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et accompagnée de quatre merlettes du même. — **Orléans**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'or, chargée de cinq coquilles de sable, et cantonnée de quatre lionceaux du second émail. — **La Motte Le Vayer** : d'argent, à la *croix* de sable, chargée de cinq miroirs ronds d'argent bordés d'or. — **Rouvroy de Saint-Simon** : de sable, à la *croix* d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules. — **Bonnivart** : d'or, à la *croix* de sable, chargée de cinq coquilles d'argent. — **Jaubert de Barrault** : d'or, à la *croix* de sable, chargée de cinq coquilles d'argent. — **Bonvarlet** : d'argent, à la *croix* de sable, chargée de cinq annelets d'or. — **Valentin de Villeneuve**, en Poitou : d'argent, à la *croix* d'azur, chargée d'un croissant d'or sur le milieu et de quatre étoiles du même à six rais. — **Raimond** : d'argent, à la *croix* de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent. — **Casalets**, en Languedoc : d'argent, à la *croix* de gueules, chargée d'une fleur de lis d'or. — **Moneins**, dans l'Ile-de-France : d'argent, à la *croix* de gueules, la traverse de cette *croix* chargée d'un léopard d'or et de deux griffons affrontés du même. — **Fesnières**, en Beauvaisis : d'or, à la *croix* de sable, chargée de cinq coquilles d'argent. — **De La Luzerne**, en Normandie : d'azur, à la *croix* ancrée d'or, chargée de cinq coquilles de gueules. — **Barrault** : d'or, à la *croix* de sable, chargée de cinq coquilles d'argent. — **Boubers**, en Picardie : d'or, à la *croix* de sable, chargée de cinq coquilles d'argent. — **Héricourt**, en Picardie : d'argent, à la *croix* de gueules, chargée de cinq coquilles du champ. — **Le Vayer**, en Picardie : de gueules, à la *croix* d'argent, chargée de cinq tourteaux de gueules. — **Flavy**, dans l'Ile-de-France : d'hermine, à la *croix* de gueules, chargée de cinq quintefeuilles d'or. — **Harville**, dans l'Ile-de-France : de gueules, à la *croix* d'argent, chargée de cinq coquilles de sable. — **Cramailles**, en Picardie : d'argent, à une *croix* de gueules, chargée de cinq fermaux d'or. — **Chauffour**, en Lorraine : d'argent, à la *croix* de sable, chargée de cinq coquilles d'argent. — **Valentin**, en Poitou et Saintonge : d'argent, à la *croix* d'azur, chargée de quatre étoiles à six rais d'or, et au centre d'un croissant du même. — **Odart**, en Touraine : d'or, à la *croix* de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent. — **Cothonier**, en Champagne : d'argent, à la *croix* de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. — **Hayes**, en Normandie : de gueules, à la *croix* d'argent, chargée d'un croissant de sable et de quatre merlettes du même. — **Prey**, en Normandie : d'azur, à la *croix* d'or, chargée de neuf écussons de gueules. — **Barognes**, en Languedoc : d'azur, à la *croix* d'or, chargée d'une *croix* de sable. — **Origny**, en Champagne : d'argent, à la *croix* de sable, chargée d'un losange du champ. — **Croix**, en Champagne : d'azur, à la *croix* d'or, chargée d'un croissant de gueules. — **Soissy**, en Champagne : de gueules, à la *croix* de sable, chargée de cinq coquilles d'or, posées un, trois et un. — **Quœnteal**, en Champagne : de gueules, à la *croix* d'or, chargée de huit losanges du champ. — **Roiran**, en Languedoc : d'azur, à la *croix* d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules. — **Catinat**, dans l'Ile-de-France : d'argent, à la *croix* de gueules, chargée de neuf coquilles d'or. — **Cossart d'Espiez**, en Beauvaisis : de gueules, à la *croix* ancrée d'or, chargée de cinq ancres d'azur. — **Barletier**, en Dauphiné : de gueules, à la *croix* d'argent, chargée d'un cœur du champ, enflammé d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois molettes d'or. — **Francazal**, en Guyenne et Gascogne : de sinople, à la *croix* d'argent, chargée en cœur d'un arbre de sinople, sur le tronc duquel broche une aigle de sable, becquée et membrée de gueules, à la bordure d'or. — **Faure**, en Guyenne et Gascogne : écartelé, aux 1er et 4 de gueules, à la *croix* d'or, chargée de cinq coquilles de sable ; aux 2 et 3 d'argent, à une tête de bélier de sable, accornée d'or et surmontée d'une étoile de sable. — **Neufville**, en Limousin : de gueules, à la *croix* d'argent, chargée d'une *croix* alaisée d'azur. — **De La Queille**, en Guyenne et Gascogne : de sable, à la *croix* d'or, chargée de cinq corneilles de sable, becquées et membrées de gueules. — **Chevreuse** : d'argent, à la *croix* de sable, chargée de cinq molettes d'or et cantonnée de quatre lionceaux d'azur. — **Bouchel de Merenvue**, en Artois : d'azur, à la *croix* d'argent, chargée d'un cœur de gueules et accompagnée en chef de deux croissants d'argent, et en pointe de deux étoiles d'or. — **Hauteclocque**, en Artois : d'argent, à la *croix* de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. — **Davoust**, en Bourgogne : de gueules, à la *croix* d'or, chargée de cinq molettes d'éperon de sable. — **Sercey**, en Bourgogne : d'argent, à la *croix* de gueules, chargée de cinq roses du champ.

Villes qui portent une *croix* chargée sur leurs écus : **Castillon**, en Guyenne et Gascogne : de gueules, à la *croix* d'azur, chargée en cœur d'une tour sommée de deux tourelles et accostée de deux autres tours d'argent, la *croix* cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. — **Valence**, de gueules, à la *croix* d'argent, chargée en cœur d'une tour d'azur. — **Montbéliard**, en Franche-Comté : de gueules, à la *croix* d'argent, chargée en cœur d'une étoile d'azur. — **Tourcoing**, en Flandre : d'argent, à la *croix* de sable, chargée de cinq besants d'or. — **Châtillon-les-Dombes**, en Bourgogne : parti d'azur et de gueules, à la *croix* d'argent, chargée en cœur d'une étoile du second émail, brochant sur le parti. — **Toulon** : d'azur, à la *croix* d'or, chargée au premier canton d'un drapeau d'argent contourné ; au chef de France.

11° *Croix cléchée*. **Buffevent**, en Dauphiné : d'azur, à la *croix* cléchée, vidée et fleuronnée d'argent.

12° *Croix dentelée* ou *denchée*. **Le Goux**, en Bourgogne : de gueules, à la *croix* denchée d'or, cantonnée de quatre fers de lance d'argent. — **La Feuillée**, en Bretagne : d'azur à la *croix* dentelée d'or. — **Estourmel**, en Cambrésis : d'azur, à la *croix* dentelée d'argent. — **Bois-Avesnes** : d'or, à la *croix* dentelée d'argent. — **Josserand** : de sable, à la *croix* dentelée d'or. — **Bonnin**, en Bretagne : de sable, à la *croix* dentelée d'argent. — **Bouvans**, en Bretagne : de gueules, à une *croix* dentelée d'argent. — **Coatcoureden**, en Bretagne : de gueules, à une *croix* dentelée d'argent. — **Forde de Tours** : d'azur, à la *croix* dentelée d'or. — **Briële**, en Flandre : d'argent, à la *croix* denchée d'azur. — **Bachelier**, en Champagne : d'azur, à la *croix* dentelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants, affrontés d'argent. — **Cadagne** : de gueules, à la *croix* dentelée d'or. — **Le Lieur**, en Champagne : d'or, à la *croix* denchée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre têtes de léopard et d'azur, lampassées de gueules. — **La Rovère** : d'argent, à la *croix* dentelée et alaisée de sable, chargée en cœur d'un champ. — **Carbinays**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* de gueules, dentelée de sable, cantonnée de quatre corbeaux du même. — **Du Boullay**, en Bretagne : d'argent, à une *croix* dentelée de sable, cantonnée de quatre croissants de gueules. — **Provenchère** : d'argent, à la *croix* dentelée de sable. — **Gomervaux** : de gueules, à la *croix* dentelée d'or. — **Frédeville**, en Auvergne : d'argent, à la *croix* denchée de gueules.

13° *Croix échiquetée*. **Neuville**, en Auvergne : d'azur, à la *croix* échiquetée de sable et d'argent de deux tires. — **Bosc**, en Normandie : de gueules, à la *croix* échiquetée d'argent et de sable de trois tires, cantonnée de quatre lionceaux d'or. — **Autremons**, en Lorraine : de sinople, à la *croix* échiquetée de trois traits d'or et de gueules. — **Hamel**, en Normandie : de sable, à la *croix* échiquetée d'or et d'azur de deux tires, cantonnée de quatre têtes d'aigle d'argent. — **Cameren**, en Flandre : de sable à la *croix* échiquetée d'argent et de gueules de deux tires. — **Ploibault** : d'or, à la *croix* échiquetée de sinople et d'argent de trois tires, cantonnée de quatre lions léopardés d'argent, et aux trois autres cantons d'une molette d'éperon du second émail.

14° *Croix écotée*. **Thomassin**, en Franche-Comté : d'azur, à la *croix* écotée d'or. — **Guennier**, en Normandie : de sable, à la *croix* écotée d'argent, cantonnée au 1er d'une tête de léopard d'argent, et aux trois autres cantons d'une molette d'éperon du second émail.

15° *Croix engrêlée*. **Beaumetz**, en Artois : de gueules, à la *croix* engrêlée d'or. — **Beausemblant**, en Languedoc : de gueules, à la *croix* engrêlée d'argent. — **Lenoncourt**, en Lorraine : d'argent, à la *croix* engrêlée de gueules. — **Leucourt**, en Lorraine : d'azur, à la *croix* engrêlée d'argent. — **Bérard**, en Bretagne : d'argent, à une *croix* engrêlée de sable. — **Villette**, en Lyonnais : d'azur, à une *croix* engrêlée d'argent. — **Cantiers**, en Beauvaisis : d'azur, à la *croix* engrêlée d'argent. — **Boissières**, *alias* **Bussières**, en Auvergne : d'or, à la *croix* engrêlée d'azur. — **Four**, en Normandie : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or. — **Guillo**, en Bretagne : de sable, à une *croix* engrêlée d'argent. — **Morin**, en Normandie : d'or, à la *croix* engrêlée de sable. — **Le Minstier**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* engrêlée de gueules. — **Ballone** : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or. — **Cadoudal**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* engrêlée de sable. — **La Rivière**, en Bretagne : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or. — **Du Plessis**, en Touraine : d'argent, à la *croix* engrêlée de gueules, chargée de cinq coquilles du champ. — **Anast**, en Bretagne : d'or, à une *croix* engrêlée de sable, cantonnée de quatre étoiles du même. — **Daillon du Lude**, en Poitou : d'azur, à la *croix* engrêlée d'argent. — **Bouchavannes** : de gueules, à la *croix* engrêlée d'or. — **Balorre** : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or. — **Du Chastel** : d'or, à la *croix* engrêlée de gueules. — **Mazé**, en Guyenne et Gascogne : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or. — **Cordovan**, en Orléanais : d'or, à la *croix* engrêlée de sable, cantonnée de quatre lions de gueules, armés et lampassés de sable. — **Gilbert de Voisins**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la *croix* engrêlée d'argent, cantonnée de quatre croissants d'or. — **Grand**, en Normandie : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or, cantonnée de quatre tours d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de deux coquilles du second émail. — **Bégat**, en Champagne : de sable, à la *croix* engrêlée d'argent, cantonnée aux 1er et 4 d'une étoile du même. — **Livet**, en Normandie : d'argent, à la *croix* de gueules engrêlée de sable, à la bordure du second émail. — **Gourlay**, en Bretagne : d'argent, à une *croix* engrêlée de sable, cantonnée de quatre hermines du second émail. — **Le Clerc de Juigné** : d'argent, à une *croix* engrêlée de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules. — **La Queuille**, en Auvergne : de sable, à la *croix* engrêlée d'or. — **Popaincourt**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or. — **Thumery** : d'or, à la *croix* engrêlée de sable, accompagnée de quatre tulipes de gueules feuillées et soutenues de sinople. — **Tauligan**, dans le Comtat-Venaissin : aux 1er et 4 de sable, à la *croix* engrêlée d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq à chaque canton du chef et quatre à chaque canton de la pointe ; aux 2 et 3 d'argent, à deux fasces de gueules. — **Du Floquet**, en Auvergne : d'azur, à la *croix* engrêlée d'or, cantonnée aux 1er et 4 d'une étoile d'argent, et aux 2 et 3 d'une pomme de pin d'or. — **Mallassis**, en Bourgogne : de gueules, à une *croix* engrêlée d'argent. — **Rangot** : d'azur, à une *croix* engrêlée d'or, et une bordure de gueules.

16° *Croix fleurdelisée*. **Tully** : d'argent, à une *croix* fleurdelisée de gueules. — **Conseil**, en Normandie : de gueules, à la *croix* fleurdelisée, accompagnée en chef à dextre d'une rose, et à sénestre d'une coquille, le tout d'argent. — **Villequier**, en Bourgogne : de gueules à la *croix* fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes du même. — **Luhard**, en Normandie : de gueules, à la *croix* fleurdelisée d'argent. — **Midou**, en Normandie : d'azur, à la *croix* fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre roses du même. — **Doulley**, en Normandie : d'argent, à la *croix* fleurdelisée de sable. — **Moustier**, en Normandie : de sable, à la *croix* fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre roses du même. — **Dunois**, en Champagne : d'azur, à la *croix* d'argent, les extrémités fleurdelisées d'or. — **Vérigny**, en Normandie : de sable, à la *croix* fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or. — **Nully** : de gueules, à la *croix* fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes du même. — **Le Danois de Geoffreville**, en Champagne : d'azur, à la *croix* d'argent, fleurdelisée de sable. — **La Beyvrières** : de gueules, à la *croix* fleurdelisée d'or. — **Chappes**, en Bourgogne : d'azur, à une *croix* fleurdelisée d'or.

17° *Croix fleuronnée* ou *florencée*. **Saint-Jean du Maine**, en Languedoc : parti d'argent et de gueules, au chef d'argent, chargé d'une *croix* fleuronnée de sable. — **Du Bois**, en Normandie : d'argent, à la *croix* fleuronnée de sable. — **La Reivière**, en Bresse et Bugey : de gueules, à une *croix* florencée d'or. — **Raséas**, en Provence : d'or, à une *croix* fleuronnée de gueules.

18° *Croix fourchée*. **Buffevant**, en Berry : d'azur, à la *croix* fourchée d'or. — **Ursay la Béraudière** : d'azur, à la *croix* fourchée d'or. — **La Roche-Chémerault** : d'azur, à la *croix* fourchée d'argent.

19° *Croix frettée*. **Plessier**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* frettée de gueules. — **Broon**, en Bretagne et Normandie : d'azur, à la *croix* d'argent frettée de gueules. — **La Rivière**, en Bourgogne : de gueules, à la *croix* d'or, frettée d'azur. — **Haussonville**, en Lorraine : d'or, à la *croix* de gueules, frettée d'argent. — **Manonville**, en Lorraine : d'or, à la *croix* de sable, frettée d'argent. — **Rigni**, en Orléanais : d'or, à la *croix* de gueules, frettée d'argent. — **Derval**, en Bretagne : d'azur, à une *croix* d'argent, frettée de gueules. — La ville de **Cholet**, dans l'Anjou : d'azur, à la *croix* d'argent, frettée de gueules.

20° *Croix gringolée*. **Kaer**, en Bretagne : de gueules, à la *croix* d'hermine, gringolée d'or. — **Montfort**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* de gueules, gringolée d'or.

21° *Croix haussée* ou *croix de calvaire*. **Garandeau** : d'azur, à la *croix* haussée d'argent, soutenue d'un croissant d'or. — **Becdelièvre** : d'azur, à deux *croix* haussées, fleuronnées, au pied fiché, rangées en pal d'argent, et en pointe une coquille du même. — **Lavisé**, en Champagne : d'azur, à une *croix* haussée d'argent, soutenue d'un croissant du même, à dextre au premier canton d'une étoile d'or.

22° *Croix pattée*. **Aurel**, dans le Comtat-Venaissin : d'azur, à la *croix* pattée d'or, cantonnée de quatre doubles rayons du même, mouvants des quatre angles de l'écu. — **Argentré**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* pattée d'azur. — **Bougé** : de gueules, à la *croix* pattée d'argent. — **Prantanroux** : d'argent, à la *croix* pattée d'azur. — **Clervaux**, en Poitou : d'azur, à une *croix* pattée d'or. — **Barlot**, en Poitou : de sable, à trois *croix* pattées d'argent. — **Ascelin**, en Poitou : d'azur, à trois *croix* pattées d'or. — **Dorat**, en Limousin : écartelé, aux 1er et 4 de gueules, à trois *croix* pattées d'or, posées deux et une ; au 2 d'azur, à trois maillets d'argent emmanchés d'or ; et au 3 burelé d'or et d'azur de six pièces, l'écu à la bordure engrêlée d'argent. — **Cumont**, en Périgord : d'azur, à la *croix* pattée d'argent. — **Savonnières**, en Anjou : de gueules, à la *croix* pattée d'or. — **Saint-Perran**, en Bretagne : de sable, à une *croix* pattée d'argent. — **Duchâtelier**, dans l'Ile-de-France : d'or, à une *croix* pattée de sable. — **Sauvin** : d'hermine, à la *croix* pattée de sable. — **Vigouroux**, en Guyenne et Gascogne : d'azur, à la *croix* pattée d'or. — **Saint-Orens**, en Guyenne et Gascogne : parti au 1er d'argent à la *croix* pattée de sable ; au 2 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable. — **Bonenfant**, en Bretagne : d'argent, à la *croix* pattée de sable. — **Gourof**, *alias* **Goureux**, en Bretagne : d'or, à la *croix* pattée d'argent, chargée au milieu d'un croissant de gueules montant. — **Poupet**, en Normandie : d'azur, à la *croix* pattée et alaisée d'or, accompagnée de trois croissants du même. — **Rongé**, en Bretagne : de gueules, à une *croix* pattée d'argent. — **Raousset**, en Provence : d'or, à la *croix* pattée de sable. — **Kergus**, en Bretagne : d'azur, à la *croix* pattée d'argent. — **Du Tillet** : d'or, à la *croix* pattée et alaisée de gueules. — **Coral**, en Limousin : d'argent, à la *croix* pattée de gueules, en pointe une bande du même. — **Guillaume de Sermizelles**, en Nivernais et en Bourgogne : d'azur, à la *croix* pattée d'or, embrassée dans deux palmes du même, jointes par le bas. — **Le Pelletier**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la *croix* pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules, et en pointe d'une rose du même boutonnée d'or ; le chevron accosté de deux molettes de sable sur la traverse de la croix. — **Meslon**, en Bretagne : d'azur, à trois *croix* pattées d'argent. — **Parthenay** : d'argent, à la *croix* pattée de sable. — **Puygreffier** : d'or, à la *croix* pattée de gueules. — **Du Moustier** : de gueules, à la *croix* pattée d'argent. — **Lornay** : d'argent, à la *croix* pattée de sable. — **Souvin** : d'hermine, à la *croix* pattée de gueules. — **Bonabes de Ronge** : de gueules, à la *croix* pattée d'argent. — **Fèvre**, en Champagne : d'azur, à trois *croix* pattées d'or. — **Corcin**, en Bretagne : d'argent, à trois *croix* pattées de sable. — **Meules** : d'argent, à sept *croix* pattées de gueules, posées trois, trois et une. — **Kercabin**, en Bretagne : de gueules, à trois *croix* pattées d'argent. — La ville d'**Alet**, en Languedoc : d'azur, à la *croix* pattée, accostée de deux étoiles et posées sur une vergette d'or ; la vergette brochant sur un vol abaissé et soutenue d'une foi du même.

23° *Croix patriarcale* ou *de Lorraine*. **Thomas**, en Provence : de gueules, à la *croix* de Lorraine d'or. — Villes qui portent une croix de Lorraine sur leurs écus : **Saint-Dié**, en Lorraine : d'azur, à la *croix* de Lorraine d'or, côtoyée d'un S et d'un D du même ; ces lettres liées d'un ruban de gueules brochant sur le tout. — **Alby** : de gueules, à la *croix* archiépiscopale d'or en pal ; à la tour d'argent crénelée de quatre pièces et ouverte de deux portes, les herses levées ; et au léopard du second émail, les pattes posées sur les quatre créneaux, brochant sur la *croix* ; en chef, à dextre, un soleil rayonnant d'or, et à sénestre, une lune en decours d'argent. — **Saint-Omer**, en Flandre : de gueules, à la *croix* patriarcale d'argent.

24° *Croix pommettée*. **La Haye**, en Touraine : de gueules, à une *croix* pommettée d'hermine. — **Fouquet**, en Normandie : de gueules, à la *croix* pommettée et alaisée d'argent. — **Marchand**, en Normandie : de gueules, à la *croix* pommettée d'or, cantonnée de quatre trèfles d'argent.

25° *Croix potencée*. **Montboissier**, en Poitou : d'or, semé de *croix* potencées de sable, au lion du même. — **Kerven**, en Bretagne : d'azur, à une *croix* potencée d'argent, portée sur un chevron du même, accompagnée de trois coquilles, aussi d'argent, posées deux en chef, et une en pointe. — **Perceval**, en Normandie : de gueules, à la *croix* potencée d'or, cantonnée de quatre roses d'argent. — **Michel**, en Normandie : de sable, à la *croix* potencée d'or, cantonnée aux 1er et 4 d'un croissant, aux 2 et 3 d'une coquille, le tout du même. — **Coguets**, en Bretagne : de sable, à la *croix* potencée, contre-potencée d'argent, cantonnée de quatre molettes d'éperon du second émail. — **Rabat**, en Bugey : d'azur, à la *croix* potencée d'or. — **Vialart** : d'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre *croix* potencées du même.

26° *Croix ressarcelée*. **Marcilly**, en Bourgogne : d'or, à la *croix* ressarcelée de gueules.

27° *Croix recroisettée*. **Brodeau**, en Touraine : d'azur, à la *croix* recroisettée d'or, au chef d'or, chargé de trois palmes de sinople. — **Croissilles**, dans l'Orléanais : de sable, à trois *croix* recroisettées d'or. — **Saffré**, en Bretagne : de sable, à trois *croix* recroisettées, au pied fiché d'or, accompagnées chacune d'un orle d'or, et tout l'écu d'un autre orle du même. — **Aupoix**, en Normandie : d'azur, à trois *croix* recroisettées, au pied fiché, le tout d'argent. — **Binet**, en Touraine : de gueules, au chef d'or, chargé de trois *croix* recroisettées, au pied fiché d'azur. — **Bueil**, en Touraine : d'azur, à six *croix* recroisettées, au pied fiché d'or, et un croissant d'argent, en abîme. — **Seuly d'Erry**, en Berry : d'azur, semé de *croix* recroisettées, au pied fiché d'or, au lion du même, brochant sur le tout. — **Montson**, en Lorraine : d'argent, à une *croix* d'azur, semée de *croix* recroisettées, au pied fiché d'or. — **Belleval** : de gueules, semé de *croix* recroisettées, au pied fiché d'or, à la bande du même. — **Dombasle**, en Lorraine : de sable, semé de *croix* recroisettées, au pied fiché d'argent, et deux saumons adossés du même, brochant sur le tout. — La ville de **Bar-le-Duc** : d'azur, semé de *croix* recroisettées, au pied fiché d'or ; à deux bars adossés de même, dentés et allumés d'argent, brochant sur le semé. — La ville de **Commercy**, en Lorraine : d'azur, semé de *croix* recroisettées, au pied fiché d'or. — L'ordre du **Temple** : d'argent, à la *croix* recroisettée de gueules, semblable à la *croix* dite de Lorraine.

28° *Croix de Saint-André*. **André**, en Provence : d'or, à la *croix* de Saint-André, de gueules. — **Bouchet de La Lardière**, en Poitou : d'azur, à la *croix* de Saint-André d'argent, chargée de cinq losanges de gueules.

29° *Croix tréflée*. **Messent**, en Normandie : d'azur, à la *croix* tréflée d'argent, cantonnée de quatre trèfles du même. — **Bourbonne**, dans l'Ile-de-France : écartelé, aux 1er et 4 d'azur, à la *croix* tréflée et alaisée d'or ; aux 2 et 3 d'argent, au croissant de sable. — **Surville**, dans l'Ile-de-France : de gueules, à la *croix* tréflée d'argent, au chef cousu d'azur. — **Bec-de-Lièvre**, en Normandie : de sable, à deux *croix* tréflées, au pied fiché d'argent, une coquille du même en pointe. — **Bermondes**, en Champagne : d'or, à la *croix* tréflée de sinople, écartelée d'or, au lion de gueules sur le tout, de gueules à deux pals d'or, chargés d'une fasce d'azur, surchargés de trois losanges du second émail. — **Crémeaux**, en Auvergne : de gueules, à trois croisettes tréflées, au pied fiché d'or, au chef d'argent, chargé d'une devise ondée d'azur. — **Du Nièvre**, en Dauphiné : d'azur, semé de croisettes tréflées, au pied fiché d'or, au griffon ayant la queue passée sous les deux jambes de derrière, du même.

30° *Croix vidée, cléchée et pommettée* ou *croix de Toulouse*. **Oradour**, en Auvergne : de gueules, à la *croix* de Toulouse d'or. — **Venasque**, dans le Comtat-Venaissin : d'or, à la *croix* vidée et pommettée d'azur ; *alias* d'azur, à la *croix* vidée, cléchée et pommettée d'or. — **Lautrec**, en Languedoc : de gueules, à la *croix* vidée, pommettée, cléchée et alaisée d'or. — **Bousquet**, en Languedoc : d'or, à la *croix* vidée de gueules. — **Noaillan**, en Guyenne et Gascogne : de gueules, à la *croix* vidée et tréflée d'argent. — **Roddes**, en Orléanais : d'azur, à la *croix* vidée de sable, cantonnée de quatre croissants montants d'argent. — **Roger de Comminges**, en Languedoc : de gueules, à la *croix* vidée et pommettée d'or, écartelée de gueules, à quatre otelles d'argent, mises en sautoir. — **Dresnay**, en Bretagne : d'argent, à une *croix* vidée, alaisée de sable, avec trois coquilles de gueules, posées deux en chef et une en pointe. — **Botherel de La Ville-Geffroy** : de gueules, à la *croix* vidée, cléchée et pommettée d'or. — La ville de **Toulouse** : de gueules, à la *croix* vidée, cléchée, pommettée et alaisée d'or, soutenue d'une vergette d'argent, un agneau du même en pointe, la tête contournée, brochant sur la vergette ; en chef, deux tours d'argent donjonnées chacune de trois donjons, ceux de la tour à sénestre couverts en clochers, au chef semé de France. — La ville de **Villefranche-de-Lauraguais**, en Languedoc : de gueules, à la *croix* de Toulouse d'or, accostée de deux tours d'argent, au chef cousu de France. — La province de **Languedoc** : de gueules, à la *croix* de Toulouse d'or, c'est-à-dire à la *croix* vidée, cléchée, pommettée et alaisée d'or.

31° *Croisettes*. **Leuroux**, en Bretagne : de sable, à une *croisette* d'argent, au chef d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de gueules. — **Eudemare**, en Normandie : d'azur, à une *croisette* d'or, accompagnée de trois besants du même, celui de la pointe surmontant un chien barbet d'argent colleté de gueules. — **Moisant**, en Normandie : d'azur, à trois *croisettes* d'or. — **Choupes**, en Poitou : d'azur, à trois *croisettes* d'argent. — **Bonot**, en Languedoc : de gueules, à trois *croisettes* d'argent, posées deux et une, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. — **Bouchet**, en Languedoc : de gueules, à trois *croisettes* d'argent, posées deux et une, au chef cousu d'azur, chargé de deux étoiles d'or. — **Boisvin**, en Normandie : d'azur, à trois *croisettes* d'or. — **Destanger**, en Normandie : d'azur, à trois *croisettes* d'argent. — **La Croix**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *croisettes* d'argent. — **Angély**, en Limousin : d'argent, à quatre *croisettes* de gueules. — **Beaulieu**, en Normandie : d'argent, à six *croisettes* pattées de sable. — **Bigaut**, en Beauvaisis : d'argent, à sept *croisettes* recroisettées de gueules, accompagnées de trois besants d'azur. — **Bouillonnay**, en Normandie : d'azur, à neuf *croisettes* pattées d'argent. — **Louvetel**, en Normandie : d'argent, à neuf *croisettes* pattées de sable. — **Gosse**, en Normandie : d'azur, à neuf *croisettes* d'or, posées quatre, trois et deux.

— La *croix* est devenue la marque distinctive de presque tous les ordres de chevalerie ; chacun de ces ordres a son titre et son histoire à part, mais nous donnons ici, par ordre alphabétique, ceux dont la *croix* même est devenue le titre.

— *Ordre de la Croix blanche ou de la Fidélité*. Ferdinand III, grand-duc de Toscane, fonda cet ordre en 1814, et le destina à récompenser les services militaires. Il prit son nom de la couleur de la décoration. Depuis l'unification de l'Italie sous le sceptre de Victor-Emmanuel, cet ordre a disparu.

— *Ordre de la Croix de Bourgogne*. V. TUNIS (ORDRE DE).

— *Ordre de la Croix étoilée*. Un fait jugé miraculeux donna lieu, en 1668, à l'établissement de cet ordre. Un incendie se déclara dans le palais impérial de Vienne, et consuma une partie de l'édifice et tous les meubles qu'il contenait. Parmi les objets perdus, l'impératrice Eléonore de Gonzague regrettait surtout une boîte de bois ornée de cristal et d'émail, et renfermant un morceau de la vraie *croix*. Quelques jours après l'incendie, on retrouva cette relique au milieu des décombres ; la boîte était consumée, mais le bois de la *croix* était resté intact. Le fait fut authentiqué par l'archevêque de Vienne, et l'impératrice voulut éterniser la mémoire de ce prodige par la fondation d'un ordre destiné à des dames nobles qui se distingueraient par leur charité et par leur vertu. Le pape Clément IX approuva cet ordre par une bulle datée du 27 juillet 1668, et le 9 septembre de la même année, l'empereur Léopold Ier le reconnut par des lettres patentes. On lui donna d'abord le nom de *Société des dames nobles de la Croix étoilée*, puis celui d'*Ordre des chevalières de la vraie Croix, Ordre de la Croix étoilée, Ordre des dames réunies pour honorer la croix*, enfin *Ordre de la noble Croix*. Le nombre des membres est illimité, et dépend de la volonté de la grande maîtresse, qui doit toujours être une princesse de la maison d'Autriche. Les officiers sont : un prélat, un trésorier, un secrétaire et un archiviste. Les fêtes de l'ordre se célèbrent deux fois par an, le jour de l'Invention et le jour de l'Exaltation de la *croix*. Aux mêmes époques, ont lieu les admissions dans l'ordre. Les insignes sont une aigle aux ailes éployées, émaillée de noir, aux deux têtes d'or, supportant une *croix* d'or émaillée de vert, croisée elle-même de petites branches de bois rappelant le bois de la vraie *croix*, et surmontée de cette devise sur fond blanc : *Salus et gloria*. Le tout est entouré d'une large bordure d'émail bleu, de forme ovale. Cette décoration se porte sur le sein